



MAIRIE DE SERIGNAC
LOT

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU 02 NOVEMBRE 2018

Le deux novembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de de Sérignac, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Joël MOURGUES, Maire.

Etaient présents : MRS BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, VAN GILS Jan, Mme VILLAIN Liliane.

Assistait également à la réunion : Mme JARGEAU Christine, secrétaire.

Commission voirie :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du compte-rendu de la réunion de la Commission voirie, réunie à 18 H, en présence de personnes habitants et représentants du hameau de « Pellatou ». Suite à cette réunion il est présenté au Conseil Municipal un projet d'accessibilité de ce hameau, par le chemin rural de Lacapelle-Cabanac à Sérignac. Le Conseil Municipal souhaite que des devis soient établis, afin de se prononcer pour un investissement sur le budget 2019.

Syndicat des de la Lémance :

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le prix de l'eau et la qualité des services du Syndicat de la Lémance. Les délégués à ce syndicat, Mrs CANDELON Jean-Claude et BONAFoux Pierre, font une synthèse des travaux entrepris par le Syndicat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Décisions modificatives budgétaires :

Joël MOURGUES et Christine JARGEAU font un premier bilan de l'exercice budgétaire 2018 en fonctionnement. Aucune décision modificative du budget 2018 ne semble nécessaire, cependant, Monsieur le Maire se garde le droit de réunir le Conseil le cas échéant pour une modification d'ici la fin de l'exercice.

Protection des données informatiques :

Christine JARGEAU informe l'assemblée de la nécessité d'adhérer au service RGPD du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I (prestataire informatique), pour la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes concernant la mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Réhabilitation lavoir MIRABAL :

L'association « DUO DE VOLUTES », aidée de nombreux bénévoles, a entrepris depuis deux ans, un important travail de réhabilitation du site de MIRABAL. La poursuite de cette mise en valeur passe nécessairement par une réfection de la toiture du lavoir le plus ancien, situé sur la droite en descendant vers LE BOULVE.

Joël MOURGUES se dit favorable à constituer un dossier pour une demande de subvention, au titre de protection du « petit patrimoine ». L'intérêt de cette opération est de conserver l'authenticité de ce lavoir. Le Conseil Municipal accepte d'intégrer ces travaux dans un programme d'investissement au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire remercie au nom du Conseil Municipal, Madame Joséphine SOL, née CAPY, d'avoir fait don à la commune de trois parcelles lui appartenant, et qui permettront une accessibilité publique pour le site de MIRABAL à partir « du Porche » de SERIGNAC.

Chemins ruraux :

Joël MOURGUES souhaite ouvrir à la randonnée pédestre des chemins ruraux se situant à FERRIERES, reliant le chemin entretenu par la Communauté de Communes au hameau de « Bailles ». La Commission voirie est désignée pour évaluer les travaux nécessaires à cette ouverture. Plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent que ce projet soit porté par une association afin de faire appel au bénévolat. Les travaux plus lourds pourraient être supportés par la Commune, une inscription au budget primitif 2019 serait donc pertinente.

Subvention aux associations – B.P 2018:

Deux subventions de 50 € sont accordées au RASED (Réseau d'aide scolaire) et à l'association Socio-Educative de la M.F.R Val de Garonne (éducation agricole).

Questions diverses :

Jan VAN GILS propose au Conseil Municipal de revoir le sens de circulation des véhicules dans le Centre-Bourg. Il est donc chargé de faire une proposition concrète qui sera examinée à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

Joël MOURGUES livre les dernières informations en sa possession concernant la reprise du Commerce multi-services ; l'acte confirmant le bail commercial devant être signé avant la fin novembre, l'ouverture de l'épicerie et du bar devrait être effective au tout début décembre. Une manifestation afin de remercier la famille PEYRON et accueillir les nouveaux gérants sera organisée en temps voulu.

Joël MOURGUES en profite également pour remercier toutes les personnes bénévoles qui ont assuré la vente du pain pendant la fermeture du Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.